



Endettée pour avoir servi de prête-noms...

Par titi, le 27/10/2009 à 22:03

Bonjour,rnrnJ'ai 26ans, assistante manager en prête à porter et je suis endettée du faite d'avoir servie de prete noms à l'un de mes amis.rnJe vous explique. Suite au décé de mon père (en 2005) il me fallait trouver un travail au plus vite afin de pouvoir succeder au bail de l'appartement... c'est là que l'un de mes amis m'a proposé d'ouvrir une entreprise de batiment à mon noms. Tristesse, bouleversement... ont fait que je me suis montrée vulnérable et très naïve... il m'avais assuré qu'ainsi je pourrai non seulement avoir un statut professionnel à presenter à mon bailleur (pour la succession) et qu'il me donnerai chaque mois de l'argent afin que je puisse honorer mes factures (loyer, edf...), ... Il m'a donc laissée croire qu'il était LA solution à tout mes problèmes...rnJe me retrouve donc aujourd'hui au bout de 4ans environs endettée du faite qu'aucune charge relative à l'entreprise n'a été payée (urssaf, les impots, rsi...) et interdit bancaire pour chèque sans provision.rnJe suis poursuivie par les huissiers, mon compte est regulièment saisie et bien entendu mon ami à disparurnA l'époque je ne connaissai absolument pas les risques que j'encourrai... J'ai conscience à présent que je me suis mise en situation d'illéglité sans même m'en rendre compte...rn[s]Ma question est donc où me tourner, vers qui et comment[/s] pourrai sortir de toute cette misère qui aujourd'hui m'empoissonne la vie depuis 2ans.rnA savoir que je n'ai jamais reçu aucun revenue venu de lui, qu'il détient tout les papiers de l'entreprises, que celle ci n'a pas fait de bénéfice et que tout le peu d'argent qu'il a gagné, il a tout dépensé (boite, séjour, resto, hotel...).rnJe me pose également la question, de [s]pourquoi je me retrouve à payer autant à lors que l'entreprise n'a même pas autant apporté d'agent ?[/s]rnrnvous remerciant d'avance de votre aide